

COLLOQUE Loango

HISTOIRE DES ESCLAVAGES & DE LA COLONISATION

« LES CIVILISATIONS LOANGO CONFRONTÉES AU COMMERCE TRIANGULAIRE »

Conférence de Frédéric Pambou

INSTITUT
FRANÇAIS

« LES CIVILISATIONS LOANGO CONFRONTÉES AU COMMERCE TRIANGULAIRE »

Contribution de Frédéric Pambou

Table-ronde « Loango et les routes de l'Esclave »



Les récentes fouilles archéologiques de Tchissanga ont mis à jour un foyer de vieilles civilisations datant de plusieurs siècles avant Jésus-Christ. Mais, c'est entre 1475 et 1482 que le nom de Loango apparaît dans les documents et la certitude vient de Brasio en 1584.

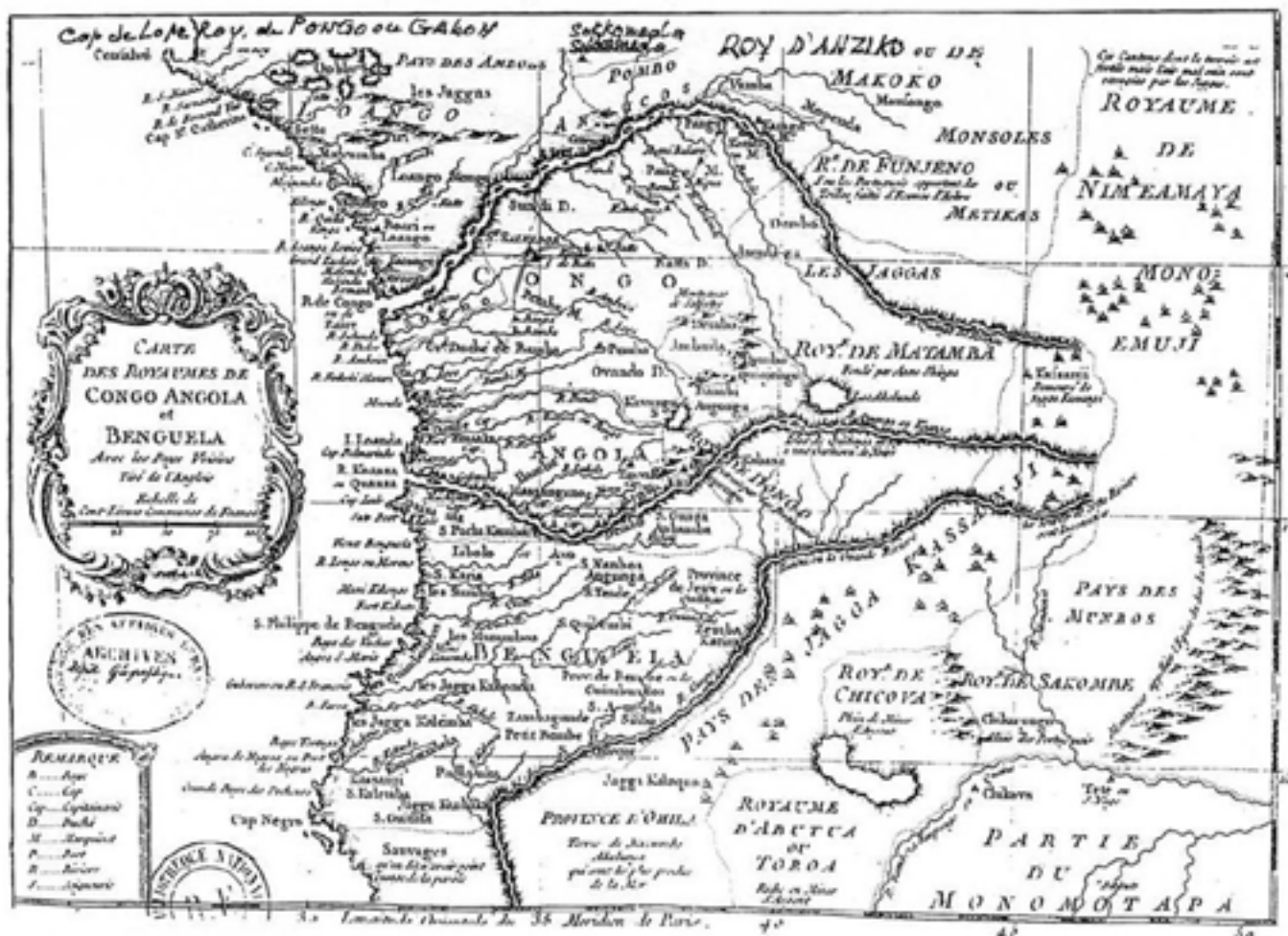
Les portugais qui découvrent cette terre, la dénomment terre des Bramas ou des Varamas. Comme le rapportent DAPPER, PIGAFETTA et surtout Antonio CAVAZZI, missionnaires au Congo de 1654 à 1666.

Selon R. LETHUR le Royaume de Loango commence au Cap Saint-Catherine par les deux degrés de latitude méridionale et finit à la rivière de Loango Louise qui est par les cinq degrés de la même latitude, ce qui lui donne trois degrés ou soixante-quinze lieues de côte Nord et Sud. Son étendue Est-Ouest depuis le Cap Nègre jusqu'aux montagnes de Bachameala est d'environ cent lieues.

Le Cap Saint-Catherine étant éloigné de 450Km de l'embouchure de la Loemé (effectivement situé sur 5° de latitude Sud) on voit que les lieues du Révérend Père CAVAZZI sont d'environ 6Km. Le Royaume se serait étendu jusqu'à 600Km à l'Est du Cap Nègre (Pointe Kouangou fermant la lagune de Mayoumba).

D'une manière poétique Pierre TCHICAYA DE BOEMPIRE s'exprime ainsi dans :
L'empire de Loango et sa jeunesse :

« Touchant les limites,
De son vaste domaine,
Tu serais fier de voir, Splendide Jeunesse,
Qu'au septentrion,
Ton pays se termine,
En regardant l'Ogooué
Qui coule avec finesse.
Alors au Midi,
Il se voit arrosé
Par l'onde du gigantesque Congo.
En Occident depuis,
Ta terre est baignée
Par cette eau salée.
Immense Atlantique
Dont les vagues farouches,
Tapent et retapent
La belle côte de LOANGO.



De là à Mindouli, Voire Gamboma OÙ se peuplent, Les enfants de cette même souche, De n'Gounou leur mère authentique. »

Le Royaume de Loango était une confédération de plus de quinze tribus se reconnaissant "une parenté par interdit", une parenté totémique, et ayant entre elles des "alliances de sang" ou "commerciales" dénommées "Tchindiku". Toutefois la tribu prépondérante parce que détentrice du culte de l'ancêtre primordial « Bunzi » était le vili.

Le royaume de Loango n'était pas, tant s'en faut, un état centralisé à la manière des Etats Européens modernes. Si le Ma- Loango et le Ma-Mboma gouvernaient directement les Babilis, les autres peuples composant le Loango bénéficiaient tout en étant sous la sujétion du Ma, d'une très large autonomie. Le Ma- Loango était Roi un peu à la manière des premiers capétiens, qui seigneurs de l'île de France, étaient seulement suzerains des autres provinces.



La décentralisation était d'ailleurs une nécessité absolue en raison de l'étendue du pays (presque la moitié de la France) et des difficultés de communications. Tel est ce royaume de Loango qui tire son origine du royaume de Vungu en République Démocratique du Congo englobant le Cabinda(Angola) et le sud-ouest du Congo pour intégrer une partie du Gabon.

Le royaume de Loango et sa capitale furent pendant près de trois siècles parmi les principaux centres de la traite négrière (commerce triangulaire) et du commerce colonial. On estime que sur quinze millions d'africains qui ont été livrés à la traite négrière, dix millions seulement ont atteint les rivages d'Amérique et sur ce nombre 30 à 35% ont quitté le continent à partir de Loango et de la côte d'Angola.

Au début, les navigateurs se bornèrent à échanger aux Naturels des tissus, de la verroterie, du tabac, des armes, de la poudre, de l'alcool... contre de la poudre d'or, de l'ivoire, de l'huile de palme ou de bois précieux.

La traite négrière en direction des Amériques fut officiellement ordonnée le 12 Janvier 1510, mais depuis 1501, le Vatican avait autorisé le Portugal à envoyer les

contingents noirs à Hispaniola joli nom que portait Saint Domingue (cf. Fakambi Justin). Les Espagnols eux dès 1502 ouvrirent l'ère de traite en transportant des esclaves noirs aux Antilles dans les deux cas, la plupart de ces esclaves venaient des côtes du Congo et de l'Angola.

A partir de 1600, les Hollandais fréquentèrent Loango et Soyo sur le de Loango. Autrefois sur cette même côte de Loango, les Français et les Anglais qui doivent satisfaire une forte demande d'esclaves dans leurs colonies entrent en concurrence forcenée avec les Hollandais à partir de 1660-1665.

En 1650, le Roi du Mamboma cède aux pressions Hollandaises et Portugaises, en autorisant ce que ses prédécesseurs ont toujours refusé : la traite des noirs autrement appelée : trafic de bois d'ébène, de l'Ivoire noire ou des pièces d'Indes.

Désormais la baie de Loango, deviendra après Luanda, le port de traite le plus important de la région jusqu'en 1836 (fin de la traite légale au Sud de l'Equateur)

Au cours du XVIème siècle, la richesse du royaume de Loango était en partie fondée sur le commerce des esclaves. Dans la seconde moitié du XVIIème siècle, écrit Michel SORET : « la traite s'intensifie 15.000 à 20.000 esclaves par an dont les 3/4 achetés par les Français ».

Notons que la traite française a duré de 1707 à 1847 et la ville de Nantes a occupé 45,5% loin derrière Bordeaux, le Havre, la Rochelle, Saint-Malo.

A partir de 1709, une bonne partie des nobles (Kongo) va traverser le fleuve pour fonder au Nord des principautés à Mayombe et entre les fleuves Zaïre et Niari (qui deviendront des sources d'approvisionnement en esclaves).

Il en fut ainsi lorsque le royaume Yaka fondé en 1740 et 1760 occupa une bonne partie de la vallée du Kwango et poussa ses conquêtes vers l'Est en direction du Kwilu, de nombreux captifs furent ramenés pour être vendus aux Zombos, Soyo et Vili.



Au virage de 1780, la côte de Loango livre un total annuel de 13.000 à 14.000 esclaves, beaucoup de ces esclaves venaient des plateaux batékés, de la cuvette congolaise et du Niari

(source : Dominique Ngaïe Ngalla dans : *Au royaume du Loango , les Athlètes de Dieu*).

Au cours du XVIIIème siècle, l'âge d'or de la traite des noirs, Nantes port français d'élection pour la vente du bois d'ébène envoya sur mille sept cent quarante-sept navires négriers qui quittèrent ses quais, moins d'une trentaine d'entre eux à Saint Louis et Gorée (propos d'un anonyme cité par Philippe DECRAENE dans "lettre d'Afrique")

Les négriers, comme il est souligné dans l'ouvrage :
« L'Ère des négriers » par l'armement de leurs coursiers avaient une conception guerrière de la traite avec la lutte contre les princes locaux ... ou l'enlèvement de vive force des nègres dans les villages côtiers.

Les caravanes Loango étaient dirigées par des guides sachant négocier les droits de passage et connaissant bien les grands marchés de l'intérieur. Elles allaient parfois très loin (Kassai-Cassangue) avec des produits européens et des produits de manufactures locales, notamment les bijoux de Loango
(source : Histoire générale de l'Afrique).



Le prix moyen d'un esclave dans la région de Tchibanga est de 5 pièces de tissu, 2 paquets de sel, 1 machette, 1 petite cloche, 1 bouteille blanche vide, la poudre, les fusils à pierre et à piston, les neptunes étaient aussi objets d'échange. Ces esclaves revenaient sur les marchés de Cuba ou du Brésil à 1000 dollars pour chaque tête de nègre dont l'achat en Afrique et les frais de transport revenaient à 135 à 140 dollars.

En raison de la cupidité créée par les européens, la traite prit vite un caractère odieux. Chacun cherche à se procurer des esclaves en vue du profit, soit par l'achat, soit par capture.

Les Bavis virent tout de suite le parti qu'ils pourraient tirer de leur situation privilégiée sur la côte. Ils achetèrent aux tribus de l'intérieur et l'on vit des caravanes innombrables de malheureux, enchaînés, cheminant la fourche au cou pendant des centaines, voire des milliers de kilomètres, pour arriver « épuisé au lieu d'embarquement où allait commencer pour eux une vie de supplice et d'horreur ».

Dans tout le pays se fit une chasse effrénée à l'esclave.

Le fort asservit le faible. Des bandes armées enlèvent les femmes et les enfants cultivant leur champ à proximité de la case. Les puissants livrent leurs esclaves à la traite. Les chefs de familles vendent souvent des membres de la famille, parfois leurs propres enfants.

La traite des noirs ne s'effectuait pas uniquement en direction des Amériques, elle s'effectuait aussi directement de l'Afrique à l'Europe d'où il est signalé l'existence des « élevages des esclaves » qui ont existé jusqu'au 18es au Portugal et au Brésil. C'était des maisons des esclaves où l'on parquait les captifs avant de les placer chez les propriétaires.

La fin de l'exportation des esclaves à Lisbonne (sur le territoire portugais) eût lieu en 1761.

Dès 1727 en Angleterre et aux Etats-Unis, des mouvements philanthropiques

commencent à s'insurger contre l'ignoble trafic des hommes.

En France, ils seront suivis par des savants, des écrivains, des hommes politiques comme LAVOISIER, Bernadin DE SAINT PIERRE, l'Abbé Grégoire MIRABEAU, LA FAYETTE, CONDORCET et même ROBESPIERRE.



En 1794, la convention proclame l'abolition de la traite. En 1707, le cabinet britannique interdit « le transport d'esclaves », les Etats-Unis indépendants de 1782, suppriment progressivement les foires et marchés d'esclaves... Les négriers continueront sous une forme clandestine leur ignoble trafic inaugurant : l'Ere de la traite négrière interlope ou clandestine.

Les limites de l'horreur sont dépassées. Les traitants sacrifient à la légèreté de leurs navires : il s'agit de lutter de vitesse avec les vaisseaux de guerre, les esclaves sont rangés côte à côte, comme sardines en boîtes. Non seulement défense leur est faite de se tenir debout, mais ils ne peuvent se coucher que sur le côté. Enchaînés deux à deux par un pied et une main avec un carcan qui les rive au port, il arrive qu'un des deux meure, le vivant reste plaqué contre le cadavre qui pourrit. Par gros temps, ils sont ballotés sur les planches et leurs membres, heurtés et frottés, se couvrent de plaies. Peu de vivre et toujours infects. De l'eau, juste de quoi empêcher qu'ils ne meurent de soif, car les tonneaux prennent de la place. On n'en finirait pas de dire les crimes sans nom commis par les négriers de tous pays.

Et le capitaine LETHUR de s'interroger : « Nous avons à Nantes des armateurs qui ont édifié ainsi d'immenses fortunes, à quel prix ? »

Les Loango subiront durement cette traite interlope puisque pour échapper aux navires antiesclavagistes, ils étaient entassés à l'intérieur des tonneaux d'où le nom de « Bavili bu Mpipe » pour être transporté aux Amériques.

Ainsi fut capturé en 1846 le brick Brésilien l'ELIZIA (la traite a existé au Brésil jusqu'en 1914) et 400 esclaves furent libérés, essentiellement Vili, qui donnèrent naissance à la ville de Libreville au Gabon. Il en est de même de ces "Congos" souvent libérés par la Royal Navy et qui vont peupler la ville de Freetown en Sierra Leone. Au Libéria la présence des esclaves « recapturés » et libérés des navires en partance au Brésil étaient dénommés aussi « les Congos ».

D'ailleurs en 1845, 1800 esclaves partirent clandestinement des côtes du Gabon et Loango pour le Brésil et le Cuba.

Ceux sont ces « Congos » qui peuplèrent jusqu'après 1888 le Pernambouc, les villes de Bahia, Rio de Janeiro au Brésil et Santiago à Cuba (ville ou Célestin NGOMA FOUTOU retrouva dans les années 1970 les descendants des esclaves capturés dans la région de Mindouli au Congo).

D'ailleurs, l'un des musées le plus célèbre de Cuba a pour nom : Musée Mayombe.

Malgré l'abolition de l'esclavage du côté français en 1848, la maison Régis de Marseille entre avril 1857 et janvier 1858 continuera sous le couvert de "travailleurs libres" (ceux-ci partant sous leurs vrais noms locaux) à pratiquer la traite, cause de départ de 17.594 Africains. La Radio France Internationale parlera de 30.000, nombre de ceux qui partirent de Loango vers la Réunion, la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe. En effet, la Guadeloupe connaîtra une arrivée tardive des travailleurs déportés du Congo. L'abolition de l'esclavage a déjà lieu quand accoste cette vague migratoire forcée en 1861.

D'autres furent envoyés dans les plantations de café et de cacao à Fernando Pô, à Sao-Tomé et Príncipe.

Cette traite interlope qui ne cessa qu'en 1865 prit vite une extension telle que le Baron de Staël pouvait écrire à Paris en 1825 que : « les voyages de bois d'ébène se faisaient à Nantes avec moins de mystère et plus de facilité que jamais ».

En 1884, le français VEISTROFFER rencontrera encore dans le Niari une petite troupe d'esclaves « la fourche au cou » et pu en délivrer un (*source : Pierre VENNETIER*).

A la fin du XVIIIème siècle, 13.500 captifs embarqueront pour le nouveau monde à partir des ports de Loango et de Mayumba.

En 1888 alors que l'esclavage était supprimé, FAKAMBI nous signale que BEHANZIN trafiquait des hommes contre les fusils par l'intermédiaire des commerçants d'OUIDAH qui livrait ces gens aux chefschantiers du chemin de fer Congo océan alors en construction.

C'est pendant cette traite clandestine que le Royaume de Loango atteint d'ailleurs son apogée dans cette activité entre 1896 et 1897 avec une dizaine de comptoirs français, hollandais, anglais, portugais et même belges qui y sont installés.

L'esclavage illégal s'est poursuivi jusqu'après la première guerre mondiale (témoignage sur Gabriel M'BOUKOU ou M'BOUKOU-NGOYI par KENGUE DI BOUTANDOU paru dans les mémoires du Niari du 15 Août 2010). M'BOUKOU Gabriel est né le 22 Novembre 1910 à Mousseque, subdivision de Moussamou Tsoni dans la circonscription des Bakuni au Moyen-Congo. Jeune adolescent en 1925, il accompagne trois aînés se rendant à Ncessi, dans le Mayombe y vendre deux esclaves. L'avidité pour les articles de commerce pousse les aînés à le laisser en caution auprès des marchands, le prix de deux esclaves n'ayant pas compensé la marchandise emportée.

De retour, les aînés racontent qu'il serait mort au cours du voyage.

A la disparition de la traite transatlantique des noirs va se substituer dans le Loango et dans les colonies françaises d'Afrique : la loi de l'indigénat.

Jean-Félix TCHICAYA, premier parlementaire du moyen Congo et du Gabon (1945-1959) s'exprime en ces termes à l'assemblée nationale française :

« Il ne faut pas oublier, en effet qu'après la traite des hommes qu'on a transportés par millions dans d'autres continents pour y remplacer le cheval ou le bœuf de labour, ont été opérées sur place des réquisitions de personnes astreintes ensuite à des travaux qui les ont physiquement affaiblis », il s'agit du fameux TOUR dont parlait les vili.



TCHICAYA UTAM'SI dans les Cancrelats en page 207 nous décrit un spectacle de rafle dans la rue de Pointe-Noire (1930) :

“ Une colonne d'hommes attachés les uns derrière les autres par une longue corde au cou, les mains liées au dos, marchait sous le fouet hargneux des miliciens”.

Et de s'écrier dans les Phalènes en page 706 : « Vous n'avez pas hésité à supprimer l'esclavage hésitez-vous à supprimer l'indigénat qui en est sa version moderne ? ».

Après l'abolition de la loi de l'indigénat, le rapport du Père BARABAN de 1947 note en page 24 : « La ville Loango a complètement disparu au bénéfice du grand port de Pointe-Noire (à 20km).

La population indigène décimée par le portage pendant 40ans, puis par la maladie du sommeil, par l'immigration aussi, n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois ».

Et Jean Félix TCHICAYA d'enfoncer le clou : « chacun sait que les gens sont aussi pauvres qu'à l'époque où une pointe de 30 à 40 kilogrammes d'Ivoire valait une cuillerée de sel ou quelques fausses perles.

Conséquences de la traite transatlantique des noirs dans le Royaume de Loango :

- Un religieux belge, le Père PINCHON cité par Antoine REDIER "L'Evêque des anthropophages", a estimé que, pour importer du Congo en Amérique 5.565.000 travailleurs, il a fallu tout au cours de la marche à travers l'Afrique pendant la détention à la côte et la traversée, en laisser périr 10.200.000 dans les conditions si atroces qu'on ne peut y penser sans épouvante. La traite a dû contribuer dans des proportions considérables au dépeuplement du pays, certains auteurs ont estimé à 100.000 par an le nombre des esclaves arrachés du continent noir. Et cela a duré plus de trois siècles.

- La traite débuta officiellement (au Loango) vers 1637 elle n'a, au cours du XVIIIème siècle que fort peu modifié l'équilibre économique.

Par contre, dans la seconde moitié du XVIIIème siècle, avec une moyenne annuelle de 3.000.000 livres (valeurs des marchandises au départ de Nantes) peut-être 15.000.000 de 1789 à 1791, son invraisemblable intensification bouleverse l'économie, accélère l'évolution vers le libéralisme ou plutôt vers la ploutocratie. En traduisant en monnaies actuelles le cours de la "livre tournoi", on peut estimer que les exportations du Loango montait, en moyenne à 21.000.000frs soit plus d'un milliard de francs CFA non dévalué, pour culminer en 1789 à 1791 à 105.000.000 de francs soit 5.250.000.000frs CFA.



Dans Histoire du Congo en page 117 Marcel SORET écrit : « On peut estimer qu'au cours de la seconde moitié du XVIIIème siècle, la traite a laissé en moyenne la valeur de 25.000frs actuel entre les mains de chaque vili et 150.000frs par famille conjugale ».

Mais cette richesse maudite retombera sur la tête du peuple vili et de ses alliés, pendant la seconde moitié du XVIIIème siècle sous la forme de 500.000 hectolitres d'alcool, 100.000.000 de mètres de tissus, 1.500.000 fusils dits « de traite » et leurs munitions, 6.000 tonnes de fer, auxquels il faut ajouter diverses bimbaloeries pour la somme de 20.000.000 de livres (soient 140.000.000 de francs ou 7.000.000.000 de francs CFA) le prix "moyen pondéré" de la "pièce d'Inde" est d'environ 400 livres,

mais montera à 930 livres l'année record de 1791 (prix de vente à la côte).

Ce trafic va submerger le Royaume de Loango sous un pactole maléfique, qui, mal contrôlé, mal employé, sera le premier facteur de la décomposition sociale et la cause principale de la décadence politique qui seront évidentes en 1883.

Etonnante richesse qui arrive et qui ne permet pas aux Bavis d'accumuler pour être à l'instar des bourgeois occidentaux les précurseurs d'une ère nouvelle.

Cela peut s'expliquer par trois raisons :

Première raison : jusqu'à la fin du XIXème siècle selon LETHUR achats et ventes se faisaient grâce au troc, l'usage de la monnaie fut très difficile à imposer jusque vers 1915.

Deuxième raison : la "puissance" d'une famille se mesurait non pas à sa richesse, mais à son rang dans la hiérarchie des "forces" suivant l'ontologie Bantou. Enfin troisième raison : l'alcoolisme. LACROIX écrit : « la population entière sans distinction, s'adonne à l'ivresse, dès le matin on commence à avaler de larges rasades de rhum et d'eau-de-vie jusqu'à ce qu'on tombe ivre mort et l'alcool est la boisson nationale ».

Un long à l'époque de DENETT était une mesure de tissu, généralement bleu. De

nos jours où ce type de "monnaie" n'a plus cours, un long équivalait à un litre de vin rouge.

Adolphe TCHICAYA dans son livre "La question nationale et la prise de conscience des jeunes au Congo in pensé universelle 1988" écrit en page 38-39 :

« Martial Merlin gouverneur général de l'AEF a dû déverser l'alcool de traite (la Taffia) dans les chantiers d'exploitation pour faire travailler les indigènes; en 1910, il eut de nombreux jeunes morts, abimés à cause de la libre vente des alcools de traite (lire Paul BHYSEN, député pétition sur la prohibition de l'alcool dans les colonies, Paris 1914, chambre des députés).

Les statistiques publiées par la chambre de commerce de Pointe-Noire font ressortir pour l'année 1951 et les premiers mois de 1952 une importation en boisson alcoolisée supérieure en valeur à celle de l'essence et autres carburants. Le moyen Congo marcherait-il à l'alcool ?

L'alcool, seul, ne serait rien écrit Annie MERLET ce qui est grave réside surtout dans les habitudes de dépendance et de parasitisme contractées peu à peu par les couches dirigeantes des sociétés d'alors (vérité toujours actuelle).

Autres conséquences de la traite des esclaves- La déforestation et la loi Colbert.



La déforestation : dans "Pointe-Noire et la façade maritime du Congo-Brazzaville" P. VENNETIER écrit en page 64 :

« Le recul de la forêt est cependant bien antérieur à 1880. On a tenté d'y voir un effet indirect de la traite des noirs. Les esclaves rassemblés dans les camps ou les « Barracons » du littoral dans l'attente des navires négriers devaient entretenir du feu pour manger et se chauffer. Les besoins de cette population supplémentaire auraient déclenché une déforestation plus rapide de la zone côtière » thèse de Jacques Félix, bulletin agronomique Congo-Belge 1949.

La loi Colbert : en interdisant tout développement de l'économie locale par les autochtones cette loi avait mis par exemple un frein à l'extraction artisanale du sel par les vili et tué toute initiative économique locale.

Telle est en somme l'économie de la présente communication.